

Programmation, financements et paiements des travaux de rénovation d'installations ou d'équipements du CTLES

Le comité de gestion, prévu dans la convention de répartition des charges communes conclue avec la BnF, s'est réuni le 16 mars 2011.

Outre les questions relatives à l'exécution de la convention de répartition des charges communes, un point a été fait lors cette réunion sur les travaux de rénovation du système de sécurité incendie, sur les études et travaux se rapportant au changement des groupes froids et leur programmation.

Cette réunion a permis de confirmer des données exposées par le CTLES lors du précédent conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne les échéances financières des différentes opérations.

S'agissant de la rénovation du système de sécurité incendie (SSI):

Deux conventions de groupement de commandes ont été signées :

La première, signée le 11 mai 2009, concerne la maîtrise d'œuvre, le marché de contrôle technique et le marché de coordination du SSI pour le renouvellement du système de sécurité incendie du CTLES.

Une somme de 31 800 € a été inscrite au budget 2010. Cette charge sera facturée par la BnF en 2011 après l'achèvement des travaux prévu d'ici les grandes vacances.

L'inscription de ces crédits au budget 2011 est prévue dans la DBM n°1.

La seconde convention, signée le 13 décembre 2010, concerne les travaux afférents au renouvellement du SSI.

Une somme de 208 000 € a été inscrite au budget 2011. Cette charge sera facturée par la BnF après l'achèvement des travaux.

S'agissant des travaux du remplacement des groupes frigorifiques :

Une convention pour le marché de maîtrise d'œuvre et le marché de travaux pour le remplacement des groupes frigorifiques des bâtiments 1 et 2, la refonte du système de déshumidification par l'adjonction d'une roue dessiccante, la fourniture et la pose d'une installation solaire, et la modification du réseau hydraulique du CTL, avait été proposée par la BnF au CTLES.

La signature par le CTLES avait été suspendue dans la mesure où le coût des travaux n'était pas financé.

Toutefois une somme de 28 000 € correspondant au coût prévisionnel des études a été inscrite au budget 2011.

La BnF a annoncé lors du comité de gestion qu'elle a procédé à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase assistance au projet définitif (APD) et qu'elle va relancer un marché avec un périmètre plus restreint et une estimation du montant du marché revue à la hausse.

Etat relatif à la programmation, aux financements et aux paiements des travaux de rénovation d'installations ou d'équipements du CTLes

Dans un premier temps, la BnF proposera au CTLes une nouvelle convention de groupement de commande. Cette convention entérinera la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour permettre de procéder au règlement des sommes dues.

Dans un second temps, à l'instar de ce qui s'est fait pour le renouvellement du SSI, la BnF proposera, dès qu'elle aura une bonne visibilité du nouveau marché, une première convention de groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre, puis après réception de l'APD, une seconde pour les travaux afférents.

Les travaux devraient débiter dans le courant de l'année 2012 et la refacturation au CTLes des charges liées à ces deux conventions interviendra au décompte général des travaux dans le courant de l'année 2013. Le montant des travaux devrait être supérieur à celui indiqué dans le tableau récapitulatif ci-joint (167 000€).

S'agissant des opérations de rénovation des équipements de la gestion technique centralisée.

La programmation de ces opérations a été reportée à une date qui reste à déterminer.